



**Comité Départemental 34 de Jeu de Balle au Tambourin
GUIDE / REGLEMENT**

Chapitre 3

Page : 1/10

Date de dernière modification : 16.02.2018

CHAPITRE 3

**Règlement
Jeu en Salle**

Adopté par l'Assemblée Générale Ordinaire
du 16 février 2018



ARTICLE 3.1

3.1.1 Le championnat de sport-tambourin en salle de l'Hérault est composé des catégories Féminine, Cadets, Minimes, Benjamins et Poussins. Suivant le nombre d'équipes inscrites, il y aura la possibilité de créer un Championnat Départemental Hérault 1 Masculin, Départemental Hérault 2 Masculin, Départemental Hérault 3 Masculin, Départemental Hérault 4 Masculin, Départemental Hérault 1 Féminin, Départemental Hérault 2 Féminin et Départemental Hérault 3 Féminin et ainsi de suite. Il en est de même pour les catégories jeunes.

Les équipes de clubs ayant leur siège social en dehors du département de l'Hérault jeunes et adultes, elles seront acceptées dans le championnat cd34 qu'à la condition qu'elles n'aient pas déjà, dans leur département, un championnat dans la catégorie de cette équipe.

3.1.2 Le championnat sport-tambourin en salle se déroule sous la forme de poules qualificatives par matchs ALLER / RETOUR suivi de phases finales selon les compétitions.

3.1.3 Les rencontres auront lieu du Lundi au Dimanche de la même semaine, suivant les heures d'utilisation des salles mises à la disposition des clubs qui reçoivent. L'heure de match affichée sur les calendriers ou planning est celle de début de match.

ARTICLE 3.2 : Championnat Adulte

Les championnats et les poules se remplissent par le haut en commençant, pour les séries masculines par 1 poule de 8 en H1M puis 2 poules de 8 en H2M et 2 poules en H3M. Les équipes restantes sont versées en championnat H4M.

Pour les séries féminines 1 poule de 6 équipes H1F est constituée. Les équipes restantes sont versées en championnat H2F.

Les équipes seront engagées dans les championnats en fonction des résultats de la saison précédente (montées, descentes et repêchages). Si les poules restent incomplètes une proposition sera faite aux équipes engagées dans le championnat extérieur. En dernier recours un tirage au sort sera effectué parmi les équipes engagées dans la série inférieure.

Les montées et repêchages sont calculés en fonction de ces poules. (Voir article 8-1 règlement intérieur)

A partir de la saison 2019-2020 pour tous les championnats, sauf dans les catégories d'entrées il n'est autorisé 1 équipe par poule et par club.

Toute équipe refusant la montée se verra déclassée dans la catégorie la plus basse.



3.2.1 Championnat Départemental Hérault 1 Masculin

Le championnat se déroule en une seule phase.

A partir de la saison 2019-2020 et les suivantes 1 seule équipe par club pourra être engagée en championnat H1M.

La série est composée d'une seule poule de 8 équipes.

Les équipes de la poule se rencontrent par match aller-retour.

A l'issue du championnat, le premier de la poule est désigné Champion **Départemental Hérault 1 Masculin**, et le deuxième de la poule est désigné Vice-champion de **Départemental Hérault Masculin**.

Descente en Championnat Départemental Hérault 2 Masculin

Le 7^{ème} et le 8^{ème} descendent directement en **Championnat Départemental Hérault 2 Masculin**

Repêchage :

Lorsque des équipes pouvant se maintenir ne se réinscrivent pas en Championnat Hérault 1 Les équipes ayant fini 2^{ème} de poule H2M accèdent au Championnat H1M.

Si les poules ne sont alors toujours pas complètes les équipes ayant fini avant-dernières puis dernières du Championnat H1 précédent sont repêchées.

Si les poules ne sont alors toujours pas complètes, il sera proposé aux équipes ayant fini 3^{em} de poule H2M accèdent au Championnat Hérault 1.

Si les poules ne sont alors toujours pas complètes, il sera proposé aux équipes de poule H2M de monter. S'il y a trop de candidats ou au contraire, pas assez de candidats, un tirage au sort sera effectué pour remplir la catégorie supérieure.

En cas d'égalité entre **deux équipes** leurs priorités d'accès sont définies en tenant compte :

A - du forfait qui déclassé automatiquement une équipe

B - du match perdu par pénalité

C – du nombre de points marqués dans les poules respectives

D - **- du goal-average général**

E- du plus grand nombre de matchs gagnés

F - du plus grand nombre de jeux gagnés

En cas d'égalité parfaite un tirage au sort départagera les équipes.

3.2.2 Championnat Départemental Hérault 2 Masculin

Le championnat se déroule en une phase de poules suivie d'une phase finale.

A partir de la saison 2019-2020 et les suivantes 1 seule équipe par poule et par club pourra être engagée en championnat H2M.

Il est composé de 2 poules de 8 équipes



Comité Départemental 34 de Jeu de Balle au Tambourin GUIDE / REGLEMENT

Chapitre 3

Page : 4/10

Date de dernière modification : 16.02.2018

Le tirage au sort s'effectuera selon les modalités suivantes :

- Les équipes descendant du Championnat Départemental Hérault 1 Masculin sont versées dans un pot « Tête de série n°1 ».
- Les équipes ayant terminé 2ème de leur poule sont placées dans un pot « Tête de série n° 2 ».
- Les équipes accédant depuis le Championnat Départemental Hérault 3 Masculin sont placées dans un pot « Accession ». Les autres équipes sont placées dans un pot « Commun »

Pour chaque poule, 1 équipe « tête de série n°1 » est tirée au sort, puis 1 équipe du pot « Tête de série n° 2 », puis 1 équipe du pot « Accession » et 1 équipe du pot « Commun ». L'opération est renouvelée jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'équipe dans aucun des pots.

Les équipes de chaque poule se rencontrent par match aller-retour.

Les équipes sont départagées selon le principe du championnat à savoir : points par victoires, défaites, forfaits, **pénalités**, différence de jeux particulière et différence de jeux générale.

Les équipes classées première de chaque poule se rencontrent lors d'une finale.

Le vainqueur de la phase finale est sacré Champion de Départementale Hérault 2 Masculin. Le deuxième de la phase finale est sacré vice-champion de Départementale Hérault 2 Masculin.

Accession au Championnat Départemental Hérault 1 Masculin

Le champion et le vice-champion accèdent au Championnat Départemental Hérault 1 Masculin.

Descente en Départemental Hérault 3 Masculin

Les deux dernières équipes de chaque poule descendent directement en Départemental Hérault 3 Masculine.

Repêchage :

Lorsque des équipes pouvant se maintenir ne se réinscrivent pas en Championnat Hérault 2. Les équipes ayant fini 3èmes de poules dans le championnat inférieur accèdent au Championnat Hérault 2. **Si les poules ne sont alors toujours pas complètes les équipes ayant fini avant-dernières puis dernières du Championnat H2M précédent sont repêchées.**

Si les poules ne sont alors toujours pas complètes, il sera proposé aux équipes de H3M de monter. S'il y a trop de candidats ou au contraire, pas assez de candidats, un tirage au sort sera effectué pour remplir la catégorie supérieure.

En cas d'égalité entre **deux équipes** leurs priorités d'accès sont définies en tenant compte :

- A - du forfait qui déclasser automatiquement une équipe
- B - du match perdu par pénalité
- C - du nombre de points marqués dans les poules respectives
- D - **du goal-average général**
- E - du plus grand nombre de matchs gagnés
- F - du plus grand nombre de jeux gagnés

En cas d'égalité parfaite un tirage au sort départagera les équipes.



3.2.3 Départemental Hérault 3 Masculin

Le championnat se déroule en une phase de poules suivie d'une phase finale.

A partir de la saison 2019-2020 et les suivantes 1 seule équipe par poule et par club pourra être engagée en championnat H3M.

Il est composé de 2 poules de 8 équipes

Le tirage au sort s'effectuera selon les modalités suivantes :

- Les équipes descendant du Championnat Départemental Hérault 2 Masculin sont versées dans un pot « Tête de série n°1 ».
- Les équipes ayant terminé 2ème de leur poule sont placées dans un pot « Tête de série n° 2 ».
- Les équipes accédant depuis le Championnat Départemental Hérault 3 Masculin sont placées dans un pot « Accession ».
- Les autres équipes sont placées dans un pot « Commun »

Pour chaque poule, 1 équipe « tête de série n°1 » est tirée au sort, puis 1 équipe du pot « Tête de série n° 2 », puis 1 équipe du pot « Accession » et 1 équipe du pot « Commun ». L'opération est renouvelée jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'équipe dans aucun des pots.

Les équipes de chaque poule se rencontrent par match aller-retour.

Les équipes sont départagées selon le principe du championnat à savoir : points par victoires, défaites, forfaits, pénalités, différence de jeux particulière et différence de jeux générale.

Les équipes classées première de chaque poule se rencontrent lors d'une finale.

Le vainqueur de la phase finale est sacré Champion de Départementale Hérault 3 Masculin. Le deuxième de la phase finale est sacré vice-champion de Départementale Hérault 3 Masculin.

Accession au Championnat Départemental Hérault 2 Masculin

Les 2 premiers de chaque poule accèdent automatiquement au championnat Départemental Hérault 1 Masculin

Descente en Départemental Hérault 4 Masculin

Les deux dernières équipes de chaque poule descendent directement en Départemental Hérault 3 Masculine

Repêchage :

Lorsque des équipes pouvant se maintenir ne se réinscrivent pas en Championnat Hérault 3. Les équipes ayant fini 3èmes de poules dans le championnat inférieur accèdent au Championnat Hérault 3.

Si les poules ne sont alors toujours pas complètes les équipes ayant fini avant-dernières puis dernières du Championnat H3M précédent sont repêchées.



Si les poules ne sont alors toujours pas complètes, il sera proposé aux équipes de H4M de monter. S'il y a trop de candidats ou au contraire, pas assez de candidats, un tirage au sort sera effectué pour remplir la catégorie supérieure.

En cas d'égalité entre **deux équipes** leurs priorités d'accès sont définies en tenant compte :

- A - du forfait qui déclassé automatiquement une équipe
- B - du match perdu par pénalité
- C - du nombre de points marqués dans les poules respectives
- D - **- du goal-average général**
- E- du plus grand nombre de matchs gagnés
- F - du plus grand nombre de jeux gagnés

En cas d'égalité parfaite un tirage au sort départagera les équipes.

3.2.3 Départemental Hérault 4 Masculin

Le championnat se déroule en 2 phases de poules

Le championnat est composé de plusieurs poules de 6, 7 ou 8 équipes. Le nombre de poule est déterminé par le CST34 en fonction du nombre d'équipes engagées.

La composition des poules s'effectue par tirage au sort.

Le tirage au sort s'effectuera selon les modalités suivantes :

- Les équipes descendant du Championnat Départemental Hérault 2 Masculin sont versées dans un pot « Tête de série n°1 ».
- Les équipes ayant terminé 2ème de leur poule sont placées dans un pot « Tête de série n° 2 ».
- Les autres équipes sont placées dans un pot « Commun »

Pour chaque poule, 1 équipe « tête de série n°1 » est tirée au sort, puis 1 équipe du pot « Tête de série n° 2 », puis 1 équipe du pot « Commun ». L'opération est renouvelée jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'équipe dans aucun des pots.

Les équipes de chaque poule se rencontrent par match aller-retour.

A l'issue du championnat, s'il y a plusieurs poules, les équipes classées à la première place de chaque poule se rencontrent sous forme

- de phase finale,
- soit lors d'une finale (2 poules),
- de triangulaires (3 poules),
- de demis (tirés au sort) et finale (4 poules),
- d'un premier tour (tiré au sort) suivi de demis puis de finale (5 poules),
- de triangulaires puis d'une finale (6 poules).

Le vainqueur de la phase finale est sacré Champion de l'Hérault du Championnat Départemental Hérault 4 Masculin, et le deuxième de la phase finale est sacré vice-champion de ce même championnat.



Accession au Championnat Départemental Hérault 3 Masculin

Il y a 4 montées automatiques en Départemental H2 Masculin. Les critères de montée seront définis par le CST34 en début de saison, suivant le nombre de poules et d'équipes engagées.

3.2.4 Championnat Départemental Hérault 1 Féminin

Le championnat se déroule en une seule phase.

Le championnat est composé d'une poule de 8 équipes.

A partir de la saison 2019-2020 et les suivantes 1 seule équipe par poule et par club pourra être engagée en championnat H1F.

Les équipes de la poule se rencontrent par match aller-retour.

A l'issue du championnat, le premier de la poule est désigné Champion Départemental Hérault 1 Féminin.

Le deuxième de la poule est désigné Vice-champion Départemental Hérault 1 Féminin.

Descente en Championnat Départemental Hérault 2 Féminin

Le 7^{ème} et le 8^{ème} descendent directement en **Championnat Départemental Hérault 2 Féminin**

Repêchage :

Lorsque des équipes pouvant se maintenir ne se réinscrivent pas en Championnat Hérault 1 Les équipes ayant fini 2nd et 3^{em} de poule H2F accèdent au Championnat Hérault 1.

Si les poules ne sont alors toujours pas complètes les équipes ayant fini avant-dernières puis dernières du Championnat H1 précédent sont repêchées.

Si les poules ne sont alors toujours pas complètes, il sera proposé aux équipes ayant fini 3^{em} de poule H2F de monter.

Si les poules ne sont alors toujours pas complètes, il sera proposé aux équipes de poule H2F de monter. S'il y a trop de candidats ou au contraire, pas assez de candidats, un tirage au sort sera effectué pour remplir la catégorie supérieure.

En cas d'égalité entre **deux équipes** leurs priorités d'accès sont définies en tenant compte :

A - du forfait qui déclassé automatiquement une équipe

B - du match perdu par pénalité

C - du nombre de points marqués dans les poules respectives

D - du goal-average **général**

E- du plus grand nombre de matchs gagnés

F - du plus grand nombre de jeux gagnés

En cas d'égalité parfaite un tirage au sort départagera les équipes.

3.2.5 Départemental Hérault 2 Féminin



Comité Départemental 34 de Jeu de Balle au Tambourin
GUIDE / REGLEMENT

Chapitre 3

Page : 8/10

Date de dernière modification : 16.02.2018

Le championnat se déroule en une ou 2 phases en fonction du nombre d'équipes engagées.

Le championnat est composé d'une ou plusieurs poules de 6 à 8 équipes.

A partir de la saison 2019-2020 et les suivantes 1 seule équipe par poule et par club pourra être engagée en championnat H2F.

Le tirage au sort s'effectuera selon les modalités suivantes :

- Les équipes descendant du Championnat Départemental Hérault 1 Féminin sont versées dans un pot « Tête de série n°1 ».
- Les équipes ayant terminé 2ème de leur poule sont placées dans un pot « Tête de série n° 2 ».
- Les équipes accédant depuis le Championnat Départemental Hérault 3 Féminin sont placées dans un pot « Accession ».
- Les autres équipes sont placées dans un pot « Commun »

Pour chaque poule, 1 équipe « tête de série n°1 » est tirée au sort, puis 1 équipe du pot « Tête de série n° 2 », puis 1 équipe du pot « Accession » et 1 équipe du pot « Commun ». L'opération est renouvelée jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'équipe dans aucun des pots.

Les équipes de chaque poule se rencontrent par match aller-retour.

Les équipes sont départagées selon le principe du championnat à savoir : points par victoires, défaites, forfaits, pénalités, différence de jeux particulière et différence de jeux générale.

Les équipes classées première de chaque poule se rencontrent soit lors d'une finale, soit dans lors d'une deuxième phase d'accession.

Le vainqueur de la phase finale est sacré Champion de l'Hérault de Départemental Hérault 2 Féminin.

Le deuxième de la phase finale est sacré vice-champion de l'Hérault de Départemental Hérault 2 Féminin.

Accession au Championnat Départemental Hérault 1 Féminin :

Le champion et le vice-champion de l'Hérault accèdent automatiquement au Championnat Départemental Hérault 1 Féminin.

Descente en Départemental Hérault 3 Féminin

Les 4 dernières équipes de la catégorie descendent directement en Départemental Hérault 2 Féminin.

Repêchage :

Lorsque des équipes pouvant se maintenir ne se réinscrivent pas en Championnat Hérault 1 Les équipes ayant fini 2nd et 3^{em} de poule H2F accèdent au Championnat Hérault 1. Si les poules ne sont alors toujours pas complètes les équipes ayant fini avant-dernières puis dernières du Championnat H1 précédent sont repêchées.



Si les poules ne sont alors toujours pas complètes, il sera proposé aux équipes ayant fini 3^{em} de poule H2F accèdent au Championnat Hérault 1.

Si les poules ne sont alors toujours pas complètes, il sera proposé aux équipes de poule H2M de monter. S'il y a trop de candidats ou au contraire, pas assez de candidats, un tirage au sort sera effectué pour remplir la catégorie supérieure.

3.2.6 Départemental Hérault 3 Féminin

Le championnat se déroule en une ou 2 phases en fonction du nombre d'équipes engagées.

La H3F n'existera qu'après avoir remplies les poules de H1F et H2F.

Le championnat est composé d'une ou plusieurs poules.

La composition des poules s'effectue par tirage au sort.

Les équipes de chaque poule se rencontrent par match aller-retour.

A l'issue du championnat, s'il y a plusieurs poules, les équipes classées à la première place de chaque poule se rencontrent sous forme

- de phase finale,
- soit lors d'une finale (2 poules),
- de triangulaires (3 poules),
- de demis (tirés au sort) et finale (4 poules),
- d'un premier tour (tiré au sort) suivi de demis puis de finale (5 poules),
- de triangulaires puis d'une finale (6 poules).

Le vainqueur de la phase finale est sacré Champion de l'Hérault de Départemental Hérault 3 Féminin.

Le deuxième de la phase finale est sacré vice-champion de l'Hérault de Départemental Hérault 3 Féminin. Dans le cas d'une formule triangulaire, les équipes sont départagées selon le principe du championnat à savoir : points par victoires, match nuls, défaites, forfait, différence de jeux particulière, différence de jeux générale,...

Accession au Championnat Départemental Hérault 2 Féminin :

Il y a aura 4 montées automatiques en Départemental H2 Féminin. Les critères de montée seront définis par le CST34 en début de saison, suivant le nombre de poules et d'équipes engagées.

ARTICLE 3.3 : Championnat Jeunes

Il est organisé en plateaux alternativement : Poussins/minimes puis Benjamins/Cadets,



Les matchs tendront vers 13 jeux. C'est en fonction des équipes inscrites et du nombre de salles disponibles que les poules et plannings seront générés. Au moins 3 journées seront planifiées pour chaque équipe.

ARTICLE 3.4 Coupe de l'Hérault

Les équipes réinscrites en Coupe de l'Hérault à l'exception des équipes non héraultaises. Il n'y a que 2 catégories : Masculine ou Féminine.

Le programme des rencontres est désigné par tirage au sort. Les rencontres de Coupe de l'Hérault sont disputées sur un seul match chez le premier tiré au sort et par élimination directe. La première équipe tirée au sort est considérée comme l'équipe hôte et doit fournir un arbitre central (licencié FFJBT). Chaque équipe fournit un juge de ligne (licencié FFJBT) qui contrôle la ligne de fond de l'équipe adverse. L'équipe qui comptabilise la première 13 jeux gagne la rencontre et est qualifiée pour le tour suivant.

Les finales des Coupes de l'Hérault se déroulent sur un terrain désigné par le Comité Sport-Tambourin Hérault. Les finales se déroulent sous les ordres d'un arbitre central officiel FFJBT. Chaque équipe fournit un juge de ligne (licencié FFJBT) qui contrôle la ligne de fond de l'équipe adverse.

L'équipe qui gagne la finale est déclarée vainqueur de la Coupe de l'Hérault de sa catégorie et reçoit le trophée du vainqueur. Un nouveau trophée est remis en jeu chaque année.

ARTICLE 3.5 :

Pour tout autre aspect concernant le déroulement de la partie, le jeu, l'arbitrage, les résultats, les actions, etc..., qui n'ont pas été précisés dans ce chapitre, les règles du tambourin en salle du règlement fédéral sont appliquées.